

Adina Georgescu
514.954.2555
ageorgescu@blg.com

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
Canada
T 514-879-1212
F 514-954-1905
blg.com



Le 5 mars 2026

PAR SDÉ ET COURRIEL

Me Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Levesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100, Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : 4^{ème} Demande modifiée relative à l'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs d'Enbridge Gaz Québec à compter du 1er janvier 2026 (« **Demande** »)
Planification de l'audience prévue du 23 au 27 mars 2026

Dossier de la Régie : R-4303-2025

Chère consœur,

Pour faire suite à la vôtre du 26 février 2026 (A-0033), nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience prévue du 23 au 27 mars pour l'examen du dossier mentionné en titre.

Audition à huis clos (Volet confidentiel – prix du SPEDE (marché du carbone) et détermination du prix moyen de gaz naturel de source renouvelable (« **GSR** ») pour l'année 2026)

À ce stade, Enbridge Gaz Québec ne prévoit pas de huis clos. Le distributeur s'en remet à la preuve documentaire versée au dossier relativement au marché du carbone (pièce B-0023) et au prix de la molécule de GSR (pièces B-0061 et B-0062), et n'entend pas faire de présentation à l'audience sur ces sujets.

Audition publique

- **Panel 1 : Mot d'ouverture / Plan d'approvisionnement et revenu requis / Taux de rendement (CFR)**

La preuve d'Enbridge Gaz Québec pour ce panel sera d'une durée approximative de vingt-cinq (25) minutes et sera présentée par un panel composé de messieurs Jean-François Tremblay, Étienne Malouin-Chénier, et Roch Charlebois-Gougeon, lesquels témoigneront tous à titre de témoins ordinaires.

Plus particulièrement, les sujets qui seront traités par ce panel sont :

- Plan d'approvisionnement (incluant GSR, volumes industriels, biénergie) (pièces B-0005, B-0006 et B-0049);
- Revenu requis (incluant la formule paramétrique, O & M, découplage des revenus et CAPEX) (pièces B-0013, B-0029, B-0047, B-0109 et B-0119);
- Taux de rendement (CFR) (pièce B-0014).

- **Panel 2 : Taux d'amortissement (pièces B-0016 et B-0032)**

Nous prévoyons que la preuve d'Enbridge Gaz Québec pour ce panel sera d'une durée approximative de trente (30) minutes.

La preuve d'Enbridge Gaz Québec sera présentée par un panel composé de madame Amanda Nori de la firme Concentric Advisors ULC, et de monsieur Nabil El Majdoub d'Enbridge Gaz Québec.

Madame Nori témoignera à titre de « *expert in the determination of depreciation parameters for public utility assets* ». Monsieur El Majdoub témoignera à titre de témoin ordinaire.

Afin de faciliter la coordination avec le service d'interprétation simultanée, madame Nori a été mobilisée pour la journée du 23 mars 2026 pour les fins de son témoignage.

- **Panel 3 : Stratégie tarifaire en distribution, Conditions de service et Tarifs (CST)**

La preuve d'Enbridge Gaz Québec pour ce panel sera d'une durée approximative de vingt (20) minutes et sera présentée par madame Danielle Dreveny d'Enbridge Inc. et par monsieur Étienne Malouin-Chénier, et madame Myriam Dubois d'Enbridge Gaz Québec, lesquels témoigneront tous à titre de témoins ordinaires.

Afin de faciliter la coordination avec le service d'interprétation simultanée, madame Danielle Dreveny d'Enbridge Inc. a été mobilisée pour la journée du 23 mars 2026 pour les fins de son témoignage.

Plus particulièrement, les sujets qui seront traités par ce panel sont :

- Tarifs de distribution (pièce B-0110);
- Taux de socialisation du GSR et (pièces B-0027 et B-0063);
- Modification aux Conditions de service et Tarifs (pièces B-0020, B-0021 et B-0022);
- Plan de développement (pièce B-0017).

Enbridge Gaz Québec s'en remet à la preuve documentaire versée au dossier relativement à l'étude d'allocation des coûts (pièces B-0042 et B-0050) et n'entend pas faire de présentation à l'audience sur ce sujet. Ainsi, dans un objectif d'allègement, Enbridge Gaz Québec ne prévoit pas la présence des témoins pour traiter de ce sujet. Toutefois, si la Régie souhaite la présence de témoins à cet égard lors de l'audience, il serait important pour Enbridge Gaz Québec de le savoir rapidement afin de prévoir en conséquence.

- **Panel 4 : Stratégie d'intégrité (pièce B-0018) et Projet St-Louis (pièce B-0127)**

La preuve d'Enbridge Gaz Québec pour ce panel sera d'une durée approximative de vingt (20) minutes et sera présentée par un panel composé de messieurs Francis-Olivier Joncas, Nabil El Majdoub et Nour Al Atroshi et de madame Myriam Dubois d'Enbridge Gaz Québec, lesquels témoigneront tous à titre de témoins ordinaires.

- **Panel 5 : Revente du GSR / Création d'un compte de frais reporté (CFR) - Unités de conformité liées au Règlement sur les combustibles propres**

La preuve d'Enbridge Gaz Québec pour ce panel sera d'une durée approximative de vingt (20) minutes et sera présentée par un panel composé de messieurs Benoit Gratton, Samir Kadiri Diaz et Étienne Malouin-Chénier d'Enbridge Gaz Québec, lesquels témoigneront tous à titre de témoins ordinaires.

* * *

Tous les témoins d'Enbridge Gaz Québec prendront part à l'audience en personne. Toutefois, l'une des ressources du distributeur qui n'agira pas comme témoin ne pourra être présente en personne et devra se

connecter à distance. Enbridge Gaz Québec demande donc respectueusement à la Régie si un lien Teams peut être rendu disponible à cette fin. L'interprétation simultanée ne sera pas requise par Teams pour cette ressource.

Nous estimons à dix (10) minutes le temps de contre-interrogatoire pour chacun des intervenants et à soixante (60) minutes le temps requis pour notre argumentation.

Dans un souci d'efficacité et pour assurer une préparation adéquate en vue de l'argumentation, Enbridge Gaz Québec solliciterait une demi-journée d'intervalle entre la fin de la preuve et les argumentations.

À ce stade, nous n'entendons pas soulever de moyens préliminaires à l'audience.

Enbridge Gaz Québec n'entend pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de la preuve écrite déjà versée au dossier. Nous prévoyons déposer des déclarations sous serment attestant de la véracité des faits mentionnés dans cette preuve, tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (RLRQ c. R-6.01).

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L.

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

c.c. Me Steve Cadrin – ACEFO
Me Dominique Neuman – RTIEÉ
Me André Turmel – FCEI